

# POLITIQUE DE FORMATION EN RCR

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique aux étudiants du programme de doctorat en médecine.

Tout nouvel étudiant admis au doctorat doit attester qu'il a suivi une formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) AVANT de débiter sa 1<sup>re</sup> année de doctorat, à partir de l'admission 2022.

La formation des externes juniors est faite au centre de simulation dans le cadre du cours MMD 3553 *Réanimation cardiovasculaire*.

De plus, tout étudiant qui s'est prévalu d'une suspension d'études de plus de six mois pendant son externat doit s'assurer d'avoir une certification à jour avant de débiter son stage de réinsertion.

Les étudiants doivent s'inscrire par eux-mêmes et assurer les frais de cette formation. Plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leur formation RCR. Pour trouver les endroits et dates de formation, vous pouvez vous adresser à votre bureau local de la *Fondation des maladies du cœur*.

Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 1er juillet de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées aux étudiants par courriel. **Les étudiants ont la responsabilité de s'y conformer.**

Une preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- La date de validité dépasse le **1<sup>er</sup> juillet** suivant l'admission en médecine.
- Elle est émise par: Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, CSST, etc.
- Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé"
- La formation couvre minimalement les trois exigences suivantes :
  - Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé
  - Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
  - Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon

## Transmission des documents

- Pour les nouveaux étudiants de 1<sup>re</sup> année, une copie de la certification RCR doit être déposée via le formulaire désigné dans le Centre étudiant. La date limite ultime est le **1<sup>er</sup> décembre 2022 à 16 h.**
- Pour les étudiants en retour de suspension, une copie de la certification RCR doit être déposées via le formulaire désigné de votre Centre étudiant **avant de début du stage de réinsertion.**

Tout étudiant n'ayant pas remis une attestation valide de formation en réanimation cardiorespiratoire à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

- a. Une note concernant le professionnalisme sera déposée au dossier des compétences transversales de l'étudiant.
- b. L'étudiant qui n'a toujours pas déposé son attestation valide à la fin de la session de l'automne se verra en suspension d'études et pourrait perdre une année d'études.